

## **La DGCL précise les modalités de recours au médiateur des normes**

Cette médiation est proposée aux collectivités territoriales rencontrant des difficultés dans l'application des lois et règlements. Elle ne les prive pas de leurs droits à introduire un recours administratif, voire contentieux.

Retrouvez des informations complémentaires dans l'article de Maire-info en [Cliquant ici](#)  
[>>>](#)